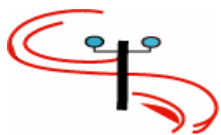


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But – Une Foi



**Commission de Régulation du
Secteur de l'Electricité**

COMMUNIQUE

La Commission ad-hoc chargée des réclamations relatives au montant de certaines factures d'électricité, créée lors de la Réunion interministérielle sur l'examen de l'impact de la nouvelle grille tarifaire de Senelec présidée par Monsieur le Premier Ministre le 15 décembre 2008, est aujourd'hui opérationnelle.

La Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité invite tous les consommateurs qui ont des réserves sur le montant de leurs factures d'électricité, à lui faire parvenir leurs réclamations accompagnées des photocopies des factures jugées litigieuses.

Les réclamations doivent être déposées au siège de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité, sis à l'Ex Camp Lat Dior à Dakar, aux guichets des agences de Senelec ou aux sièges des associations de consommateurs et des organisations patronales au plus tard le vendredi 20 février 2009.

LA COMMISSION